

1. Créer un « Espace femmes »

1. Contexte et description

Depuis sa création, l'asbl « Vie Féminine » travaille à l'émancipation individuelle et collective des femmes dans une optique de lutte contre les inégalités culturelles, sociales et économiques. Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, l'asbl propose dans plusieurs communes wallonnes un « espace femmes » dédié à la **santé et au bien-être**. L'objectif de cette initiative est d'amener les participantes à adopter de nouveaux comportements et à devenir actrices de leur propre santé avec à la clé une information sur diverses thématiques liées à la santé et au bien-être (dossier médical global, médicaments génériques, médecines parallèles, nutrition, stress, ateliers cuisine, influence de la publicité, arnaques à la consommation...). L'espace femmes permet également de rompre l'isolement social de certaines participantes, de favoriser l'estime de soi mais aussi de valoriser les compétences personnelles. L'idée est de permettre aux femmes de découvrir le plaisir du partage autour d'une activité créatrice, le plaisir du débat autour d'un thème proche de leur vécu, de pouvoir donner leur avis, d'échanger des compétences, de rencontrer d'autres femmes, d'être accueillies, entendues, en dehors d'un lieu formel.

2. Publics cibles

L'espace femmes s'adresse à toutes les citoyennes de l'entité en privilégiant la mixité sociale avec une attention particulière portée au public socialement fragilisé.

3. Parties prenantes

Diverses parties prenantes contribuent au succès de l'opération en vue de créer un véritable lieu de rencontre et d'insertion sociale à partir d'activités diverses :

- la commune ou le CPAS, partenaire privilégié, relaie l'initiative auprès des citoyennes par le biais de plusieurs canaux de communication (bulletin communal d'information, site internet, affiches et toutes-boîtes ; Facebook ; écrans TV...) et lors de permanences sociales ou encore de sorties culturelles ;

- les partenaires locaux (Mutualités, ONE, ASBL...) orientent également leur public intéressé vers l'espace femmes ;
- les bénéficiaires de l'action sont également ses premiers ambassadeurs via le bouche à oreille.

4. Mise en œuvre

- rencontres et réunions avec l'ASBL « Vie féminine » ;
- signature d'une convention de partenariat ;
- mise à disposition par la commune d'un local adapté ;
- mise à disposition d'animatrices par l'asbl et appel à des experts selon les thèmes abordés ;
- diffusion de l'information vers les citoyens et les partenaires locaux en contact avec le public cible.

5. Conditions de réussite

Le succès de l'espace femmes passe par l'abolition des barrières culturelles et le respect des unes et des autres. Chaque personnalité doit pouvoir s'y exprimer librement.

Il s'agit d'un lieu interculturel qui privilégie la convivialité, les échanges de savoirs et l'expression de chacune dans son identité culturelle propre, dans une ambiance d'ouverture et de respect de la différence.

Les différentes activités sont mises en place en fonction des besoins exprimés par les femmes et des objectifs d'éducation permanente de l'ASBL.

La solidarité d'Espace Femmes s'appuie sur l'autonomie laissée aux participantes et sur la prise de responsabilités par celles-ci dans le projet.

La gratuité des activités pour les participantes permet aux personnes précarisées d'y assister.

L'implication réelle du CPAS pour la mise en œuvre des activités réside dans la mise à disposition d'un local, de matériel, de personnels (notamment pour effectuer les courses alimentaires).



6. Pratiques exemplatives

ASBL «Vie Féminine», partie prenante du PCS notamment dans les communes d'Erquelinnes, Lobbes et Thuin.

A **Erquelinnes**, le groupe encadré par deux animatrices se réunit 2 fois par mois dans les locaux du relais citoyen. Des experts sont également invités en fonction des thèmes abordés. Les Femmes Prévoyantes Socialistes de Charleroi collaborent également au projet. Les animatrices ont réalisé divers ateliers sur l'image de la femme, le cholestérol, la communication, les médicaments génériques et la prise en main par chacun de sa santé.

A **Thuin**, le CPAS est également partenaire privilégié de l'action (mise à disposition d'un local, de matériel, de personnel notamment pour effectuer les courses alimentaires).



A **Lobbes**, l'espace femmes comprend en premier lieu différents groupes comme l'atelier tricot, l'atelier aquarelle, l'atelier patchwork, l'atelier d'écriture et un espace de parole. Des espaces plus spécifiques sont alors ajoutés pour traiter d'autres aspects comme l'intervention de tiers : par exemples, des ateliers culinaires, des espaces bien-être ou encore des ateliers produits d'entretien maisons.



2. Prévenir le suicide dans sa commune ?



1. Contexte et description

Le suicide tue en moyenne plus de 5 personnes par jour en Belgique. Il affecte profondément et de façon durable les familles touchées par cette problématique. En considérant les personnes qui ont eu des idées suicidaires ou fait une tentative de suicide, celles qui se sont suicidées et les endeuillés par suicide, on dénombre, chaque année, plus de 2 millions de personnes touchées dans notre pays. Pour réduire le risque de passage à l'acte, la Cellule de Prévention du Suicide de la Province de Liège propose 3 niveaux d'action sur son territoire.

- Au niveau citoyen : le réseau « Sentinelle »
Après un entretien de sélection, une formation à destination d'un groupe de citoyens volontaires est dispensée au sein même de leur commune. Elle leur permet d'agir en relais entre les personnes à risque suicidaire et les ressources d'aide, c'est-à-dire de déceler la détresse, de créer un contact avec la personne suicidaire et d'en référer aux professionnels.
- Au niveau du personnel communal ou de travailleurs confrontés au risque :
Une formation sur mesure à la demande d'un groupe de personnes au sein même de la commune (ex : les travailleurs du CPAS, le personnel d'une Maison de Repos (et de Soins), une maison de jeunes) permet de détecter la personne à risque et d'agir dans le meilleur intérêt de celle-ci en mobilisant les ressources d'aides nécessaires.
- Au niveau des professionnels de l'aide psychosociale :
Un cycle de formation « Le suicide : Repérage - Evaluation - Intervention » s'adresse aux professionnels qui, par leur activité professionnelle, sont en contact avec des personnes suicidaires ou ayant réalisé une tentative de suicide

2. Publics cibles

Tout public

3. Parties prenantes

- Les habitants d'une commune qui souhaitent s'investir dans la prévention contre le suicide : une sélection est établie sur la base des qualités d'aideur naturel et des dispositions personnelles à suivre cette formation.
- Les mandataires locaux qui souhaitent améliorer la lutte contre le suicide dans leur commune.

- Les travailleurs du secteur public ou d'associations en contact avec un public à risque.
- La Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales de la Province de Liège comme organisateur.

4. Mise en œuvre

- La formation Sentinelle est gratuite et dure 3 demi-journées. Deux supervisions par an sont organisées par la Cellule de Prévention du Suicide. Toute personne intéressée peut, à titre individuel, solliciter une formation et rejoindre un groupe. Un réseau Sentinelle peut aussi être créé au sein d'une entreprise publique ou privée dans les mêmes conditions moyennant la signature d'une convention.
- La formation sur mesure dure généralement 3 demi-journées. Un forfait de 300 euros est demandé pour un groupe de 8 à 15 personnes.
- Le cycle de formation « Le suicide : Repérage - Evaluation - Intervention » permet au participant de mieux comprendre les déterminants de l'acte suicidaire, d'évaluer sa gravité, d'établir une relation thérapeutique avec la personne suicidaire et sa famille et d'orienter la personne vers une prise en charge adéquate. La formation se déroule en 6 demi-journées à Liège. Pour y accéder, il faut être en possession d'un baccalauréat dans le secteur psycho-médicosocial. La participation financière est de 50 euros.

5. Conditions de réussite

L'adhésion volontaire du citoyen au projet « Sentinelle ».

La volonté communale de s'impliquer dans le projet, de diffuser l'information, de motiver son personnel.

6. Opérateur :



Province de Liège,
Cellule de Prévention du Suicide.

Commune adhérente : **Saint-Georges-sur-Meuse.**



3. Proposer un service d'aide aux jeunes venant d'une institution d'accueil

1. Contexte et description

Les jeunes placés en maison d'accueil pour enfants et adolescents sont souvent confrontés, à leur sortie, à des contraintes auxquelles ils n'ont pas été préparés ou qu'ils n'ont pas les moyens matériels d'assumer. Trouver un logement, payer une caution locative, un loyer, meubler l'espace, suivre une formation, chercher un emploi, rédiger un CV, se présenter à un entretien d'embauche,... sont autant de difficultés concrètes auxquelles s'ajoutent les exigences d'une vie autonome, alors que pendant des années ils ont fonctionné en groupe, et souvent dans un isolement relationnel.

Dès lors, il s'agit de :

- offrir un soutien concret aux jeunes adultes qui doivent vivre l'apprentissage de l'autonomie à la sortie d'une maison d'accueil ;
- promouvoir l'intégration sociale et/ou professionnelle par le biais de la création d'un réseau de personnes ressources ayant pour objet de soutenir les jeunes défavorisés par tout moyen adéquat ;
- mettre en place ce réseau spécifique qui pourra aider les jeunes et les soutenir vers l'autonomie, et en assurer la gestion et la durabilité ;
- venir en aide, au sens le plus large, aux enfants, adolescents et jeunes défavorisés pour les préparer à cette autonomie en les faisant sortir de la sphère de « l'assistanat » tout en luttant contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Les actions peuvent s'inscrire dans 4 types de soutien (individuel ou collectif) : financier, solidaire, en compétence (coaching) ou en nature.

Exemples : une action d'aide individualisée (ex : pour un jeune de 16 à 18 ans, avance de la caution locative, achat de meubles, récolte de matériel informatique, aide administrative, aide à la recherche d'un job ou d'un stage, d'un logement, participation à des ateliers « réseaux sociaux », aide à l'obtention d'un permis de conduire,...) ; des actions de solidarité au profit des jeunes en promouvant la participation et l'implication de tiers, notamment, par la constitution d'un réseau de soutien aux jeunes visés ; une collaboration active avec les maisons d'accueil où résident ou résidaient les jeunes concernés, etc.



Les lauréats des Mérites Associatifs 2015 de la MPA de Charleroi

2. Publics cibles

Le premier axe cible les enfants et adolescents (de 0 à 16 ans) dont la situation difficile nécessite une aide individuelle ou collective spécifique et complémentaire aux interventions publiques, ayant vécu ou vivant en maison d'accueil, en vue de favoriser leur intégration dans la société, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'assurer un mieux-être aux jeunes (mise en place d'un programme en vue de recréer des liens affectifs et de faciliter une future meilleure autonomie).

Le deuxième axe cible les adolescents (de 16 à 18 ans) et les jeunes adultes (de 18 à 21 ans) défavorisés dont la situation nécessite une aide individuelle spécifique et complémentaire aux interventions publiques, dans le cadre de leur apprentissage de la mise en autonomie, qui ont vécu ou qui vivent encore en maison d'accueil. L'objectif est de favoriser leur intégration dans la société via un « coaching » individuel, des actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par la création d'un réseau, et des actions en vue d'assurer un mieux-être aux jeunes.

3. Parties prenantes

La structure visée est constituée en asbl, mais elle pourrait être créée par les pouvoirs publics sous la forme d'un service communal ou provincial ou d'une action du Plan de cohésion sociale. Elle nécessite d'associer un réseau de professionnels bénévoles ayant une connaissance du secteur de l'aide aux jeunes, au travers par exemple de son conseil d'administration ou de son comité d'accompagnement,



afin de soutenir le réseau de personnes ressources. Une collaboration active avec les maisons d'accueil dans lesquelles vivent ou dont proviennent les jeunes concernés est indispensable, de même qu'une collaboration avec les organismes susceptibles de prendre, le cas échéant, la relève à l'issue du « coaching » du jeune adulte...

4. Mise en œuvre

- Définir le projet en fonction des besoins identifiés à l'échelle locale ou provinciale.
- Décliner le projet dans une « charte » univoque.
- Identifier les partenaires potentiels : maisons d'accueil, services publics locaux, etc.
- Solliciter des professionnels susceptibles de constituer, par un engagement bénévole, le réseau de personnes ressources visé plus haut.
- Gérer et animer ce réseau au jour le jour.
- Trouver les soutiens nécessaires au démarrage du projet tant en termes d'appui que d'apport de moyens financiers et introduire les demandes éventuelles (aides à l'emploi pour les engagements, réponse à des appels à projets, participation des pouvoirs locaux, des services partenaires...).
- Trouver un ou plusieurs locaux pour organiser le coaching et les activités ou acquérir et aménager un véhicule permettant de rendre le service itinérant.
- Assurer une promotion claire et à large échelle de l'initiative.

5. Conditions de réussite

- Le service ou l'association doit apporter un soutien aux jeunes lorsque ce soutien fait partiellement ou totalement défaut : il s'agit d'assurer le chaînon manquant entre les structures concernées par le public ciblé dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement, jeunesse, aide à la jeunesse...) et celles qui relèvent de la Wallonie (formation, emploi, logement, handicap...).
- Selon la volonté ou non d'assurer un maximum d'indépendance à l'organisation, les moyens et ressources peuvent provenir pour l'essentiel de la recherche de fonds tant auprès de particuliers, de services club, de fondations, d'entreprises que de toutes autres sources.
- Pour remplir sa mission, il convient de se faire connaître des associations, des pouvoirs mandants, des entreprises, des fondations, des plateformes professionnelles du secteur, de la presse,

des médias, afin de toucher le grand public au sens large.

- A cet effet, dès la création du service ou de l'asbl, la communication par voie électronique doit être privilégiée afin d'éviter au maximum l'utilisation de papier, ainsi que par l'organisation de rencontres.
- Au-delà de l'intervention sociale, il est important aussi de prendre en compte sa responsabilité sociétale, notamment en matière d'environnement, et de transmettre ce message aux jeunes par la politique de l'exemple.

6. Pratique exemplative

L'asbl **L'Envol Jeunesse**.



L'envol jeunesse est lauréat des Mérites Associatifs 2015 de la Maison pour Associations de Charleroi et a reçu le Prix Spécial du Jury :

Nous sommes très heureux d'avoir reçu cette reconnaissance, mais nous sommes au-delà de cela, heureux de pouvoir au travers de ce prix, donner un coup de projecteur sur des jeunes dont on ne parle pas beaucoup et qui en ont pourtant le plus grand besoin. Merci au Jury et merci à la MPA ! C'est NéoVectis, entreprise partenaire de L'envol jeunesse, qui nous y a inscrit ! Nous n'aurions pas osé porter nous-mêmes notre projet devant le jury d'un tel concours compte tenu de la « jeunesse » de notre asbl qui n'a été fondée qu'en septembre 2014 avec un démarrage réel en janvier 2015 ! Notre surprise fut grande lorsqu'il a été annoncé que L'envol jeunesse recevait un des Mérites Associatifs 2015 et que le Prix spécial du Jury lui était remis ! Rien que du bonheur !

Stephan Lovenfosse,
Administrateur Délégué de L'envol jeunesse



4. Proposer un travail de rue spécifique

1. Contexte et description

Certaines situations d'exclusion échappent complètement au travail social institutionnalisé : que ce soit par choix ou par manque de choix, certaines personnes sont isolées ou en rupture avec les structures de la société. Afin d'entrer en contact avec elles, créer des liens de confiance et les accompagner peu à peu dans l'amélioration de leur situation, le travailleur de rue se rend directement dans leur milieu de vie. Partant des réalités vécues par les personnes rencontrées, le travailleur de rue les accompagne dans leurs choix en leur fournissant les outils qui peuvent les y aider.

Le travail de rue peut être « territorial », s'axant autour de quartiers particuliers, « spécialisé », s'adressant à un public bien défini (SDF, toxicomanes, prostitué(es...) ou encore un mélange des deux (par exemple visant à mieux intégrer des jeunes dans leur quartier). Il peut être individuel, collectif ou communautaire.

La technique d'intervention est constituée de plusieurs étapes : étude du milieu, « zonage » (présence passive sur le terrain), identification (dire qui on est et pourquoi on est là), puis intervention. Celle-ci peut passer par la création d'un espace de relations avec les personnes pouvant donner lieu à une structuration d'activités (par exemple la dynamisation de quartiers, l'aide à la réalisation de projets...), ou se limiter à des interventions individuelles (écoute, information, guidance, orientation, activation).

2. Publics cibles

La caractéristique commune du public auquel s'adresse le travailleur de rue est de se trouver, à un moment, dans la rue, que ce soit pour y dormir, pour y travailler, pour y jouer, pour y chercher de la drogue, pour y zoner quelques heures. En fonction des objectifs poursuivis par le travail de rue, le public cible variera : personnes sans domicile fixe, prostitué(e)s, jeunes, toxicomanes, habitants de quartier... Plus généralement, les citoyens (riverains, commerçants, autres fonctions travaillant en rue) peuvent aussi être ciblés par le travail de rue : soit parce que ces acteurs sont en mesure d'échanger ou de fournir des informations intéressantes, soit parce que dans certaines situations, une médiation est nécessaire entre ces autres catégories d'utilisateurs de la rue et les publics cibles.

3. Parties prenantes

Le travail de rue est mis sur pied à l'initiative soit des pouvoirs publics locaux (communes, CPAS), soit d'associations (AMO, Relais sociaux, asbl spécialisées dans la santé, la lutte contre l'exclusion...).

4. Mise en œuvre

- Définir le projet : service porteur, partenaires/réseau, heures de passage, lieux desservis, matériel et aménagements nécessaires, budget nécessaire, indicateurs d'évaluation....
- Trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet et introduire les demandes (aides à l'emploi pour les éventuels engagements, participation aux appels à projets wallons, communautaires, fédéraux, de la Fondation Roi Baudouin, participation des pouvoirs locaux, des services partenaires...).
- Définir si un local est nécessaire ; si oui, le trouver et l'aménager ; engager et former le personnel si nécessaire.
- Assurer une promotion claire du service, tant auprès du public-cible que des services partenaires.

5. Conditions de réussite

- Les travailleurs doivent être formés au travail de rue, leurs missions et cadre de valeurs doivent être clairs exposés aux usagers ; ils doivent être disponibles, à l'écoute, autonomes tout en étant encadrés et soutenus par leur structure porteuse ; ils doivent apporter des réponses et assurer une veille informative sur les sujets susceptibles de répondre aux besoins des bénéficiaires ; ils doivent disposer d'un réseau solide auquel se référer.
- Le travail de rue doit être basé sur quelques principes fondamentaux : l'établissement d'une relation de confiance, l'absence de jugement, le secret professionnel et le respect de l'intimité, une intervention qui s'inscrit dans la durée et la lutte contre l'exclusion et pour une citoyenneté active.
- Faire évoluer le travail en fonction de l'évaluation du projet, ainsi que des attentes et des besoins des bénéficiaires, notamment en persuadant d'autres partenaires de se joindre à la dynamique.



6. Pratiques exemplatives

Le service **Carolo Rue du CPAS de Charleroi** assure, via 7 éducateurs, une psychologue et un médecin psychiatre, une écoute, un relais et un accompagnement auprès des personnes qui ont investi la rue comme lieu de vie et principalement les usagers de produits légaux et illégaux. L'équipe développe ses actions autour des principes de **Réduction des Risques** et d'**Outreach Work** : en rencontrant son public sur ses lieux de vie, les travailleurs encouragent l'usager à renouer un lien avec les institutions. Carolo Rue privilégie dès lors la dynamique de réseau, en se présentant comme l'un des portails majeurs au travers duquel les demandes sont orientées vers les services les plus adéquats pour y répondre.

Les **asbl Entre Deux Wallonie** et **Espace P** développent des actions facilitant la cohabitation raisonnable entre les personnes prostituées, les riverains et les commerçants du quartier Ville Basse à Charleroi, et favorisent l'accès des prostitué(e)s aux services psycho-médico-sociaux et aux organismes d'insertion socioprofessionnelle.

Les **antennes sociales du Plan Habitat permanent** établissent un contact personnalisé avec toutes les personnes résidant dans un équipement à vocation touristique de leur commune, les informent sur les objectifs du plan ainsi que sur les aides disponibles et assurent un accompagnement individualisé des personnes qui le souhaitent.

Les éducateurs de rue du **PCS de Sombreffe** assurent une présence régulière dans les différents quartiers de la commune. L'objectif principal de leur action est de faciliter le dialogue et de favoriser des liens sociaux harmonieux. En fonction des besoins et des demandes, les travailleurs de rue accompagnent les citoyens (individuellement ou collectivement) dans leur situation et dans la mise en œuvre de projets communautaires.



5. Créer une communication autour de la condition des femmes dans sa commune

1. Contexte et description

De nombreuses femmes ou jeunes filles sont encore souvent victimes d'injustices ou de discriminations dans notre société et il n'est pas toujours aisé pour elles d'en parler et de trouver leur place au sein d'un groupe mixte. C'est un constat qui avait notamment été réalisé à la maison des jeunes de Saint-Nicolas. De ce fait, la maison des jeunes, en partenariat avec la maison de quartier et le PCS, a décidé de dédier un moment spécifique aux femmes dans ses locaux. Ceci a permis aux femmes et jeunes filles de raconter leurs vécus et expériences et elles ont décidé d'en faire quelque chose de positif via le collectif Barbarie.

Elles ont réalisé des scénettes avec des Barbies, représentant leurs expériences négatives. Ces mises en scène ont été présentées à plusieurs occasions et notamment à la foire du livre politique de Liège. Et c'est la rencontre avec ce lieu qui a décidé les jeunes filles porteuses du projet à créer un livre de sensibilisation au sujet de la condition des femmes. Le but est donc de permettre à chacun de s'exprimer et de lancer la réflexion sur le vécu des femmes et des hommes afin de sensibiliser le public de la commune et au-delà.

2. Publics cibles

Au départ, l'objectif était essentiellement de permettre aux femmes et jeunes filles de s'exprimer, de partager leurs expérience et ainsi, si possible, de pouvoir aller mieux et trouver une place dans le quartier.

Ensuite, l'objectif s'est élargi et est maintenant de communiquer au sujet des injustices vécues et ce, aussi à destination des hommes.

3. Parties prenantes

Les parties prenantes dans le cas du collectif Barbarie sont : le Plan de cohésion sociale, la maison des jeunes, la maison de quartier, la foire du livre et les partenaires (exposant les mises en scène ou subsidiant la démarche).

4. Mise en œuvre

- Définir les besoins présents dans la commune : des personnes souhaitent-elles s'exprimer sur leurs expériences, les discriminations vécues, etc.
- Créer un groupe de travail prêt à réfléchir sur les situations problématiques rencontrées (discriminations, injustices, etc.). Dans ce cas-ci, les filles venant à la maison des jeunes ou à la maison de quartier.
- Trouver le moyen adéquat permettant d'exprimer le fruit de la réflexion au-delà du groupe : ici les mises en scène à l'aide de Barbies ou le livret à remplir avec des autocollants reprenant l'objectif du collectif et ses positions sur diverses problématiques.
- Trouver du budget afin de réaliser la communication (soit via des partenaires, la commune, etc.).
- Créer des partenariats afin de relayer l'action mise en place (foire du livre politique dans ce cas-ci, mais d'autres partenariats peuvent être développés pour diffuser l'information).
- Assurer le suivi du collectif afin que la réflexion perdure

5. Conditions de réussite

Il est très important de laisser les porteurs du projet prendre leurs responsabilités et s'impliquer réellement dans les actions. Les jeunes filles du collectif Barbarie se sont réparties les tâches : une chargée de communication, une personne pour réaliser les présentations orales du projet, une rédactrice, etc. Le travail réalisé par le personnel de la maison des jeunes est un travail de soutien (surtout au début) et doit laisser la place aux personnes concernées.

Partir des situations concrètes réellement vécues par les porteurs du projet permet aussi de toucher directement les personnes et cela permet de rendre des positives des expériences difficiles.

6. Pratique exemplative

Le **collectif Barbarie existe** depuis 4 ans à **Saint-Nicolas**, il a été créé via un partenariat entre le (via la maison de quartier principalement) et la maison des jeunes.





Je me tiens devant vous, à ce jour, pour exprimer ce que je pense en ce qui concerne un sujet qui me tient à cœur et ainsi dénoncer les stéréotypes sexistes, le rôle étiqueté de la femme dans notre société et la brutalité que celle-ci subit encore de nos jours.

Pour commencer, je rêve de ne pas vous dire, en tant que représentante du collectif Barbarie, qu'il existe dans les magasins le rayon Barbie et le rayon Playmobil, la valise rose pour la fille et la bleue pour le garçon ou encore la dinette pour elle et la boîte à outils pour lui. Ces stéréotypes sexistes sont présents partout et tout le temps que cela soit dans la publicité, les jouets ou dans la mentalité des gens. Pourquoi nous enfermer dans des rôles prédéfinis ? Pourquoi ne pas changer ? Faire valoir nos compétences et nos différences... Partager le quotidien en fonction de nos aspirations, de nos envies et plus pour correspondre aux normes imposées par notre société. Ça peut aussi fonctionner comme ça, non ? Sortons de stéréotypes et des préjugés liés au genre !

Ensuite, je rêve de ne pas vous dire que mon salaire est plus bas que celui de mon frère alors que nous faisons le même métier comme c'est le cas dans 90% des professions. Il existe peu de femmes dans les travaux manuels tels que maçonnerie, plomberie ou même chauffagiste. Une femme peut être tout aussi compétente qu'un homme dans n'importe quel domaine. Alors oui, la situation s'est améliorée ces 20 dernières années, mais le combat n'est pas terminé !

Pour finir, je rêve de ne pas vous dire que huit femmes sur dix sont battues partout dans le monde. Pas seulement physiquement mais aussi mentalement. Cela vous plairait-il, à vous messieurs, d'être battus, frappés, brisés ? Je ne crois pas. Pourtant c'est ce que votre sexe fait subir à de très nombreuses femmes depuis toujours. (...)

En conclusion, les stéréotypes sexistes, le rôle étiqueté de la femme dans notre société et la brutalité que celle-ci subit en font une femme faible alors que nous devrions tous être sur le même pied d'égalité... Je suis pour l'égalité des sexes et par ce plaidoyer, je veux faire avancer les choses !

Extrait du plaidoyer rédigé par une des jeunes du collectif Barbarie

